

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie réuni le 25 octobre 2024, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÏTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie en date du 8 Mars 2001, autorisant la prise en charge et l'acquisition des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération 960000 – 76 – DIEPPE « ZAC DIEPPE SUD »,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 17 septembre 2021 signé entre la Ville de DIEPPE et l'EPF de Normandie, fixant notamment les conditions d'acquisition et de revente à la collectivité des parcelles incluses dans le périmètre de l'opération 960000 – 76 – DIEPPE « ZAC DIEPPE SUD »,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie en date du 12 Juillet 2024, acceptant l'augmentation de l'enveloppe projet de l'opération 960000 – 76 – DIEPPE « ZAC DIEPPE SUD » et la portant à 19 200 000 € HT,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'autoriser** le Directeur Général à signer des conventions d'interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 960000 – 76 – DIEPPE « ZAC DIEPPE SUD » (plan ci-annexé) et dans le cadre d'une enveloppe projet de 19 200 000 € HT.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le

29 OCT. 2024

L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques

  
Corinne GOILLLOT



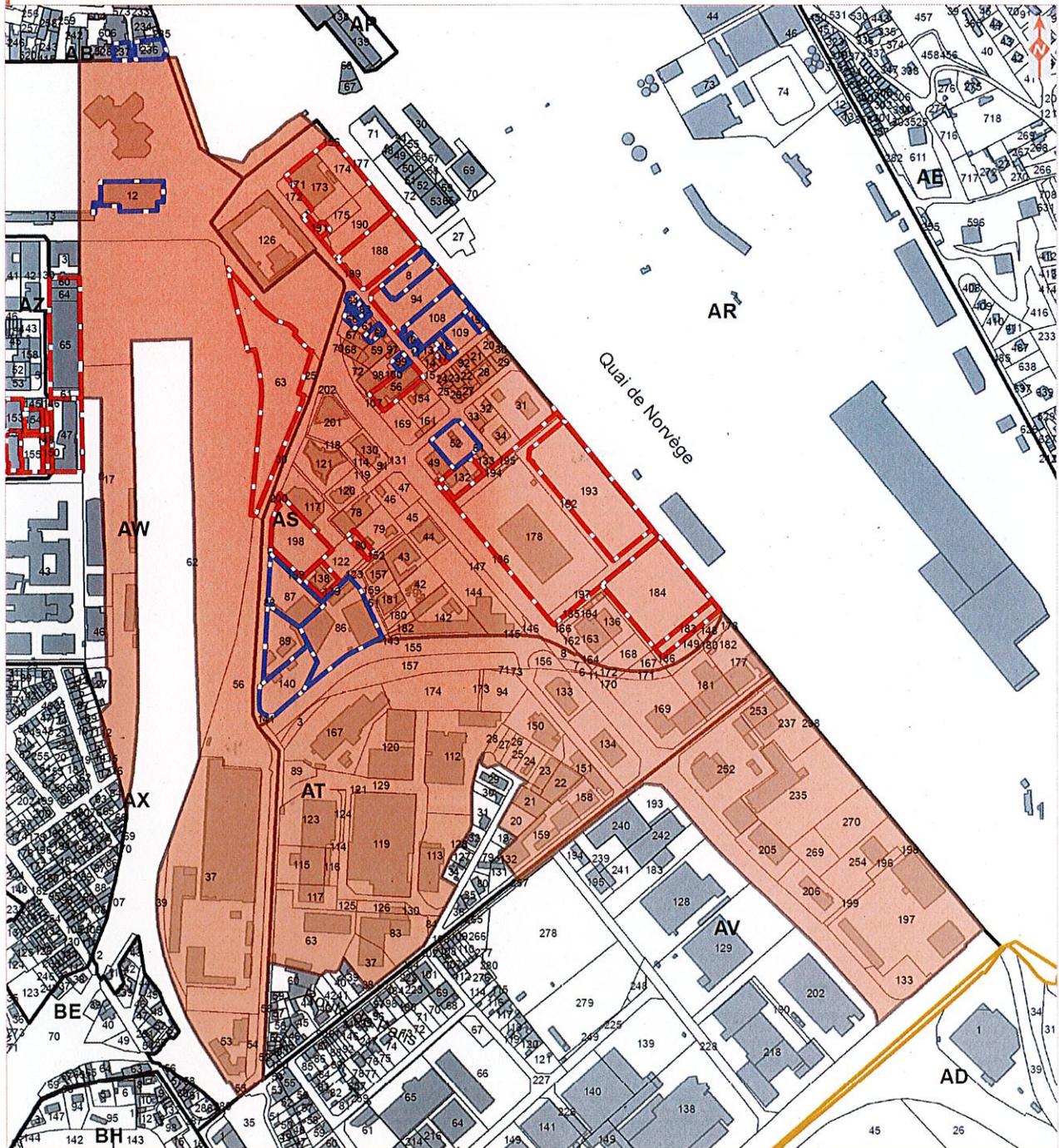
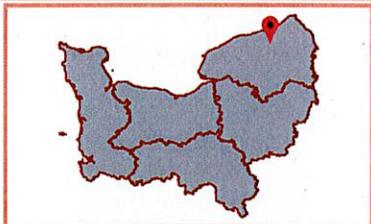


### Action foncière

### DIEPPE « ZAC DIEPPE SUD »

CA de la Région Dieppoise  
Dieppe

Surface : 48,654 ha environ  
Emprise bâtie : 9,954 ha environ  
Section : AS, AW, AV et AT



Sources : Origine cadastre 2024 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 03/10/2024

- Parcelles en stock EPF
- Parcelles cédées EPF
- Emprise concernée par l'opération
- Limites communales
- Sections cadastrales
- Parcelles
- Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

